

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 78

présenté par

M. Blairy, M. Schreck, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bovet, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon,
M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« y compris »,

le mot :

« sauf ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement

de

repli

Le projet de loi ne doit pas remettre en cause des projets déjà engagés, au prix d'efforts de long terme et d'investissements importants pour des agriculteurs. Les projets en cours ont été préparés en tenant compte du droit positif et dans le cadre des réglementations en vigueur. Les agriculteurs ont besoin d'une certaine stabilité de la réglementation et en comptant sur la sécurité juridique. Les ajustements de réglementation doivent être progressifs.